

**Le vendredi , c'est permis !**  
Réflexions sur le management**Rio, Kyoto, Paris ... et moi, et moi**

Le point commun entre ces trois villes ?

1992, sommet de la terre à Rio

1997, conférence de Kyoto sur les gaz à effet de serre

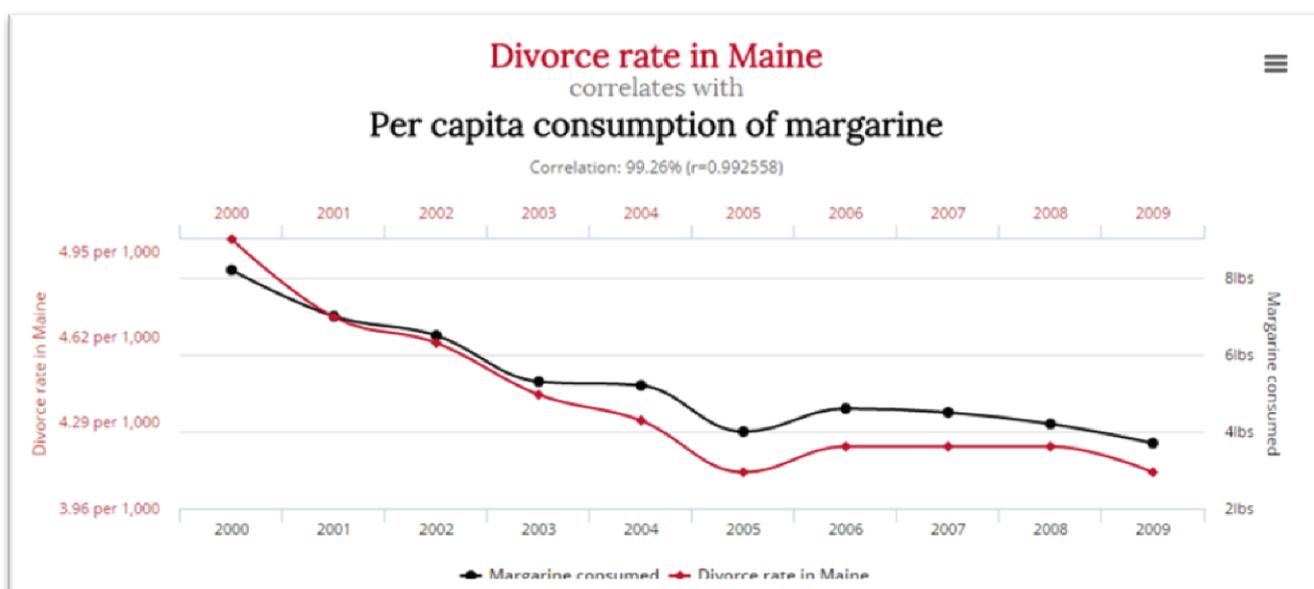
2015, COP 21 à Paris

Trois dates que l'histoire retiendra sur la prise de conscience de l'impact des hommes et de leurs activités sur la terre et son climat.

Vous allez me dire : « Oh là ! On est loin, très loin du management, et surtout des préoccupations de mon entreprise ! »  
Pas si loin, tout près même.

Mais avant d'en venir à notre propos, certains réfutent peut-être ce qui est admis par la plupart d'entre nous : L'impact de l'activité humaine sur le climat. Ne rejetons pas trop vite cette position. En effet, il n'y a pas de preuves scientifiques absolues de l'impact de l'activité humaine sur le dérèglement climatique. Seulement des corrélations, des courbes statistiques très convaincantes.

Mais dans ce domaine – la corrélation de courbes statistiques – on peut trouver des exemples surprenants. Le site <http://www.tylervigen.com/spurious-correlations> nous en montre quelques illustrations. Notamment, la corrélation évidente entre la consommation de margarine par habitant aux Etats Unis et le taux de divorce dans l'état du Maine :



Troublant non ? Une corrélation à 99,26% sur 10 ans.

Encore mieux et inattendu, la corrélation entre le nombre de noyades en piscine et les apparitions de Nicolas Cage au cinéma.

Je vous laisse faire un tour sur le site, il y en a d'autres aussi surprenantes que troublantes.

Pour revenir à notre sujet, est-ce une raison pour ne pas se préoccuper de cette question ?

Doit-on attendre une preuve irréfutable pour agir et se soucier de l'impact de notre activité sur l'environnement ?

Et disons les choses clairement : Avons-nous un intérêt à nous préoccuper de ce sujet ?

Oui ! Nous en avons !

D'abord, il existe des expériences qui montrent que l'on peut avoir une activité réputée très polluante et la rendre particulièrement respectueuse de l'environnement : La société Pocheco, entreprise située à Forest-sur-Marque dans le Nord, fabrique des enveloppes. Dans les années 2000, elle prend le tournant de ce que son dirigeant appelle l'Écolomie (néologisme né de l'association d'économie et d'écologie). Aujourd'hui, cette entreprise florissante produit 10 millions d'enveloppes par jour pendant que d'autres ferment des sites faute de rentabilité.

Au-delà du bénéfice financier (par exemple, Pocheco avec des solutions écologiques a réduit sa facture énergétique de 200 000 € par an) quels autres avantages pouvons-nous retirer de cette démarche écologique :

Pour répondre, tournons-nous un instant vers la notion de Projet d'entreprise  
Un projet d'entreprise vise, bien sûr, un objectif : L'ambition, le rêve du dirigeant.  
Qu'est-ce qui me rendrait fier dans 3 ou 5 ans ?

Mais ce projet d'entreprise doit aussi penser en terme de bénéfices – au sens étymologique (du latin *beneficium* « bienfait ») – pour tous les acteurs qui évoluent dans et autour de l'entreprise :

- Les actionnaires, dirigeants, gérants, nous en avons déjà parlé.
- Les salariés aussi bien sûr.
- Les clients évidemment, sans qui l'entreprise n'existe pas.
- La société en général dans laquelle vie et se développe l'entreprise.

Quel intérêt pour l'entreprise de faire de l'écologie un des axes majeurs voir l'axe majeur du projet d'entreprise ?

C'est d'abord pour les dirigeants avoir une vision pérenne de leur entreprise : Nous ne travaillons pas à court terme -1 ou 2 ans - mais nous nous posons la question de la place de notre entreprise dans les décennies à venir. L'entreprise doit être profitable

dès aujourd'hui, mais aussi profitable dans la durée. Faire en sorte que l'entreprise ne soit pas perçue dans 10 ans ou dans 20 ans comme un point noir du paysage, une verrue, un problème. Si c'est le cas, l'entreprise ne survivra pas à ses choix qui l'ont fait gagner à court terme mais qui ont hypothéqué son avenir.

Pour les salariés, c'est essentiel -et ça le sera de plus en plus- de savoir que leur travail et la manière de le faire ne détruisent pas l'environnement qui les entoure, mais qu'ils le respectent : « Mon fils, on sort, mets ton masque respiratoire ».

Pour nos clients, c'est aussi la garantie que les efforts qu'ils font (ou feront) en développant en interne des solutions écologiques ne seront pas anéantis par les processus de production de leurs fournisseurs ou par les modalités de transports... « Je consomme bio...mais mes tomates ont parcouru 1200 km en camion ! »

En conclusion, convaincu ou pas, une certitude : Les préoccupations environnementales vont dans le sens de l'histoire. Et c'est très bien !

Il y a 100 ans, on s'inquiétait (en France) du travail des enfants : 1896, première loi interdisant le travail des enfants ... de moins de 10 ans.

Il y a 80 ans, on s'inquiétait du rythme de travail des ouvriers : 1936, apparition des congés payés.

Il y a 70 ans, on s'inquiétait de la santé des salariés : 1945, création de la sécurité sociale

Il y a 30 ans, on commençait à s'inquiéter de la qualité des productions : 1987, création de la première norme ISO.

Aujourd'hui les préoccupations environnementales ont pris le devant de la scène et ne semblent pas vouloir la quitter de sitôt.

Alors, nous pouvons faire de la résistance comme l'on fait certaines entreprises en 1896 ou en 1936, ou ce dire que l'on ne peut pas aller contre le - bon - sens de l'histoire.

Et si plutôt qu'envisager cette question environnementale comme une contrainte nous en faisons une opportunité ?

Et vous qu'en pensez-vous ?  
Bonnes réflexions.